

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 21 octobre 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Madame la conseillère Karine St-Germain.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Michel Lemaire.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

---

**Élections municipales le 2 novembre 2025**

Dans le contexte des élections municipales qui auront lieu le 2 novembre 2025, la directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'empêchement de siéger prévu à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.)* ne s'applique qu'aux séances du Conseil des municipalités locales. En conséquence, les élus qui siègent au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie pourront continuer de participer aux réunions de cet organisme pendant la période électorale, et ce, peu importe s'ils sont en élection ou s'ils ont choisi de ne pas se porter candidat à l'élection.

En ce sens, un avis datant du 2 septembre 2021 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation spécifie que :

*« Un élu qui a été choisi par son conseil municipal (par résolution) pour être le représentant de celle-ci à l'intérieur du conseil d'une régie peut rester en poste et participer aux délibérations et aux séances de la Régie. Il sera en poste tant et aussi longtemps que le conseil municipal de la municipalité qu'il représente n'aura pas choisi une autre personne par résolution pour le remplacer à la Régie ou tant et aussi longtemps qu'une autre personne n'aura pas été assermentée sur le siège qu'il occupe au sein de la municipalité. »*

Après analyse de la situation de chacun des délégués des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville à la Régie intermunicipale d'incendie, eu égard aux mises en candidature en vue des élections municipales 2025, Me Caroline P. Fontaine, avocate, a confirmé que les personnes suivantes avaient le droit de siéger à titre de délégués à la Régie le 21 octobre 2025 et qu'elles formeraient le quorum exigé, soit quatre délégués sur six :

- Madame Suzanne Boulais, mairesse de Mont-Saint-Grégoire et déléguée à la Régie, qui a été réélue par acclamation;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

- Madame Karine St-Germain, conseillère de Mont-Saint-Grégoire nommée comme « substitut » à la Régie, qui ne se représente pas mais qui est considérée comme étant toujours en poste étant donné que son siège de conseillère est en élection;
- Monsieur Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et délégué à la Régie, qui est en élection et qui est donc considéré comme étant toujours en poste; et
- Monsieur Michel Lemaire, conseiller de Sainte-Brigide-d'Iberville nommé comme « substitut » à la Régie, qui est en élection et qui est donc considéré comme étant toujours en poste.

Il est à noter que :

- Monsieur Kevin Patenaude, conseiller de Mont-Saint-Grégoire et délégué à la Régie, ne se représente pas mais il est considéré comme étant toujours en poste étant donné que son siège de conseiller est en élection. Cependant, comme il n'était pas disponible pour la présente séance, Madame Karine St-Germain le remplacera.
  - Monsieur Patrick Barry, ancien conseiller de Mont-Saint-Grégoire, ainsi que Messieurs Claude Vasseur et Luc Daigneault, anciens conseillers de Sainte-Brigide-d'Iberville, ne peuvent plus siéger à la Régie étant donné qu'ils ne se représentent pas et que leurs sièges respectifs ont déjà été attribués à des conseillers élus par acclamation.
- 

**1- Ouverture de la séance**

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

Ri-2025-10-1864

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux du 16 septembre 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Intervention du 18 avril 2025 au 121, rang de Versailles à Mont-Saint-Grégoire : remboursement de la SOPFEU
- 7- Aréo-Feu : atelier pratique de désincarcération
- 8- Solutions Spectra : formation « Radio 101 » pour les Services de sécurité incendie
- 9- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
  - 9.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026 : suivi
    - 9.1.1 Municipalité de Lacolle
    - 9.1.2 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
    - 9.1.3 Municipalité de Henryville

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

- 10- Prévention résidentielle 2025 : suivi
- 11- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
  - 11.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
- 12- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 13- Varia
  - 13.1 Club Opti-jeunesse : Noël des enfants le 14 décembre 2025 à Mont-Saint-Grégoire
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Approbation des procès-verbaux du 16 septembre 2025**

Ri-2025-10-1865

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 16 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 16 septembre 2025, tels que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Comptes**

Ri-2025-10-1866

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 21 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 51 139,38 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

---

Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

**5- Correspondance**

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

**6- Intervention du 18 avril 2025 au 121, rang de Versailles à  
Mont-Saint-Grégoire : remboursement de la SOPFEU**

Ri-2025-10-1867

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est intervenu au 121, rang de Versailles à Mont-Saint-Grégoire le 18 avril 2025 pour un feu de champ;

Considérant que lors de cette intervention, le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Alexandre a été appelé en entraide avec son véhicule citerne et son véhicule tout-terrain;

Considérant que la SOPFEU a été demandée sur place puisqu'à l'arrivée des pompiers, l'incendie était toujours en progression et une section du boisé était touchée;

Considérant que le coût total de cette intervention pour la Régie intermunicipale d'incendie s'élève à 2 503,28 \$ et que le montant du remboursement de la SOPFEU, selon ses propres critères et tarifs, s'élève à 5 945,95 \$, le tout générant un surplus de 3 442,67 \$ pour la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 3 442,67 \$ à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire afin de lui remettre le surplus généré entre le coût total de cette intervention pour la Régie intermunicipale d'incendie et le montant du remboursement de la SOPFEU à la Régie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

---

Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**7- Aréo-Feu : atelier pratique de désincarcération**

Ri-2025-10-1868

Considérant qu'après la séance tenue le 16 septembre 2025, la Régie intermunicipale d'incendie a été informée que la compagnie Aréo-Feu offrait

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

un atelier pratique de désincarcération, d'une durée approximative de 6 heures, au coût de 250 \$ plus taxes par participant incluant le dîner;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a offert à tous les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie la possibilité de s'inscrire à cette formation;

Considérant que Monsieur David Mailloux, lieutenant, ainsi que Monsieur William Ouellet, pompier, souhaitaient participer à cette formation se tenant à Longueuil le vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 15h30;

Considérant que Monsieur Mailloux a eu un malaise de dernière minute qui l'a empêché de se rendre chez Aréo-Feu pour participer à cet atelier;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Lemaire**

**ET RÉSOLU :**

- d'entériner l'inscription de Messieurs David Mailloux et William Ouellet, respectivement lieutenant et pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'atelier pratique de désincarcération offert par Aréo-Feu et se tenant à Longueuil le vendredi 17 octobre 2025;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 574,88 \$ à Aréo-Feu en paiement de ces deux inscriptions, et ce, après vérification auprès de la compagnie concernant la possibilité d'un rabais étant donné qu'un seul pompier de la Régie a été en mesure de participer à cet atelier;
- d'autoriser la rémunération de Monsieur William Ouellet pour cette formation ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement, le tout selon les conditions de travail en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

---

Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**8- Solutions Spectra : formation « Radio 101 » pour les Services de sécurité incendie**

Ri-2025-10-1869

Considérant que Monsieur Francis Byrns de la compagnie Solutions Spectra a communiqué avec Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, afin de lui transmettre son offre de service concernant une formation intitulée « Radio 101 » pour les Services de sécurité incendie;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

Considérant que cette formation d'une durée de 3 heures comprend quatre modules abordant les aspects théoriques et pratiques concernant l'utilisation des radios ainsi que les exigences liées aux centrales 9-1-1;

Considérant que Monsieur Bernhard souhaite offrir cette formation à tous les pompiers, et ce, dans le cadre de la pratique du Service de sécurité incendie prévue le lundi 10 novembre 2025;

Considérant que le coût total de la formation est de 1 700 \$ plus taxes incluant les frais de déplacement du formateur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Karine St-Germain

**ET RÉSOLU :**

- d'accepter l'offre de service de Solutions Spectra concernant la formation « Radio 101 », le tout pour un montant total de 1 954,58 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'offre de service pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 954,58 \$ à Solutions Spectra en paiement de cette formation;
- d'autoriser la rémunération des pompiers qui participeront à cette formation dans le cadre de la pratique du 10 novembre 2025, le tout selon les conditions de travail en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

---

Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**9- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés**

**9.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026 : suivi**

**9.1.1 Municipalité de Lacolle**

La résolution numéro 2025-09-227 de la Municipalité de Lacolle par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026 est déposée.

Au total, 180 heures de prévention sont prévues pour cette Municipalité au cours de l'année 2026.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

**9.1.2 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

La résolution numéro 2025-10-273 de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026, pour un total de 125 heures, est déposée.

**9.1.3 Municipalité de Henryville**

La Régie intermunicipale d'incendie est en attente de la décision de la Municipalité de Henryville au sujet du renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2026.

**10- Prévention résidentielle 2025 : suivi**

En date du 16 octobre 2025, la prévention résidentielle se résumait comme suit :

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

- résidences à visiter : 205
- résidences visitées : 105 (51 %), dont 83 sont conformes et 22 ont des anomalies à corriger
- résidences sans réponse : 100

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

- résidences à visiter : 116
- résidences visitées : 93 (80 %), dont 39 sont conformes et 54 ont des anomalies à corriger
- résidences sans réponse : 23

Les visites de prévention résidentielle sont maintenant terminées sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Il reste quelques visites de vérification à effectuer de manière ponctuelle dans les résidences où des anomalies majeures en matière de sécurité incendie ont été constatées, et ce, afin de s'assurer que les correctifs nécessaires ont été apportés.

**Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : envoi de lettres et de formulaires aux résidents absents**

Ri-2025-10-1870

Considérant que seulement 51 % des résidences des secteurs ciblés pour la prévention résidentielle 2025 ont pu être visitées par les pompiers sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que l'envoi de lettres et de formulaires dans les résidences non visitées par les pompiers pourrait contribuer à augmenter ce pourcentage;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Lemaire

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

ET RÉSOLU d'autoriser l'envoi par la poste d'une lettre explicative accompagnée d'un formulaire à remplir, le tout adressé aux résidents des secteurs ciblés pour la prévention résidentielle 2025 sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire qui étaient absents au moment de la visite des pompiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie**

**11.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)**

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

**12- Rapports des membres du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

**13- Varia**

**13.1 Club Opti-jeunesse : Noël des enfants le 14 décembre 2025 à Mont-Saint-Grégoire**

Les membres du Conseil d'administration sont informés que dans un courriel daté du 15 octobre 2025, Madame Marie-Hélène Massé, membre du Club Opti-jeunesse (anciennement Club Optimiste) de Mont-Saint-Grégoire, mentionne que la présence des pompiers ne sera pas requise cette année lors du Noël des enfants qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2025, de 12h30 à 16h00, au Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire.

**14- Période de questions**

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**15- Levée de la séance**

Ri-2025-10-1871

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Suzanne Boulais, présidente

---

Irène King, directrice générale  
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 21 octobre 2025**

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Suzanne Boulais, présidente